

L'ONMA, c'est quoi?

L'ONMA, c'est :

- Un concours qui a été créé en 1889 par Honoré Mercier, alors premier ministre et ministre de l'Agriculture, pour reconnaître l'excellence en agriculture ;
- Un événement qui revient tous les cinq ans dans les régions ;
- Un événement d'envergure nationale dans le secteur agricole ;
- La plus haute reconnaissance que peuvent recevoir les hommes et les femmes qui investissent temps et efforts pour assurer le succès de leur entreprise agricole ;
- Une occasion de mettre en évidence le puissant levier qu'est l'agriculture pour la croissance économique des régions tout en soulignant l'apport important de ses artisans et en leur témoignant la reconnaissance qu'ils méritent ;
- Une occasion de valoriser le travail des entrepreneurs agricoles des régions en soulignant, entre autres, la gestion de leur production, leurs qualités de gestionnaire et leur esprit d'innovation.

Pour les entrepreneurs agricoles, participer au concours de l'ONMA, c'est :

- Accepter de relever le défi de se faire évaluer et de se comparer aux autres entreprises de même niveau ;
- Devenir des modèles de persévérance et de réussite dans leur milieu ;
- Être une source de motivation et de fierté pour les membres de l'entreprise ;
- Recevoir la visite d'une équipe de juges qui évalue les entreprises à l'aide d'une grille d'évaluation pour établir le pointage ;
- Avoir en main un outil précieux, soit les résultats de l'évaluation de son entreprise, accompagnés des commentaires des juges faisant mention de points forts et de suggestions d'amélioration pour continuer à progresser ;
- Amener leur entreprise à un autre niveau ;
- S'inscrire dans un processus à long terme pouvant mener à l'obtention de la médaille d'or qui couronne plus de quinze ans de vie professionnelle en agriculture ;
- Recevoir la visite d'un photographe professionnel qui prendra des photos sur les lieux de l'entreprise. Les photos seront offertes en souvenir aux concurrents.

La visibilité des concurrents :

- Présentation avec photos des concurrents et de leur entreprise lors du gala régional et sur le site dédié au concours : www.onma.gouv.qc.ca.
- Publicité dans des quotidiens, journaux, hebdomadaires régionaux et sites Web spécialisés en agriculture.